



Dossier

Rénovation et transformation du Palais du Parlement

La rénovation complète du Palais du Parlement est terminée, dans le respect des délais et des dépenses autorisées. La Suisse est de nouveau dotée d'un immeuble gouvernemental digne – moderne mais respectueux de l'histoire.

Plan général de rénovation du complexe d'immeubles de la Confédération

La série d'immeubles que le public appelle simplement le « Palais fédéral » est le résultat de nombreuses années de construction. D'abord, durant les années 1852 à 1857, est apparu l'Hôtel du Gouvernement fédéral, le premier édifice parlementaire de la Confédération, qui constitue aujourd'hui l'aile ouest du complexe. Entre 1888 et 1892, on lui a adjoint le Palais fédéral est, qui lui est largement symétrique. Ce n'est qu'en 1902 que s'est achevée la construction du Palais du Parlement, surmonté de ses coupoles caractéristiques. L'architecte de Suisse orientale Hans Wilhelm Auer (1847-1906) a utilisé des matériaux de construction provenant de toutes les régions de la Suisse et a érigé un bâtiment inspiré des temples de l'Antiquité, digne et porteur de symboles.

C'est la première fois que le complexe ainsi créé a été considéré dans son ensemble : grâce au projet « Nouvelle affectation du Palais du Parlement et du Palais fédéral » avalisé par le Parlement en 2003, le complexe a été épuré et revalorisé sur le plan architectural. L'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, chargé du projet, a procédé d'ouest en est : les travaux ont débuté au « Bernerhof » et se sont poursuivis au Palais fédéral ouest et au Centre de presse avant de toucher le Palais du Parlement. D'ici à 2012, ce sera le tour de l'aile est. Ce programme généreux, axé sur le long terme et la durabilité, respecte dans sa conception les idées des bâtisseurs du 19^e siècle. Il a pour objectif de conserver l'impression d'ensemble telle que tous les architectes l'ont respectée jusqu'ici.

Le Palais du Parlement

Utilisé depuis plus de cent ans, l'édifice central du Palais fédéral a subi au fil du temps de nombreuses transformations. Il s'agissait pour la plupart de solutions à court terme à des problèmes aigus. Au cours des décennies, on a assisté à la

naissance d'un immense patchwork. Le but des travaux entrepris par l'OFCL en collaboration étroite avec le service des monuments historiques de la ville de Berne a été de rétablir les éléments originels, de faire ressortir le caractère du bâtiment et de le réhabiliter dans sa dignité et sa beauté. Un premier pas important a consisté à débarrasser le Palais du Parlement de ses ajouts inutiles. D'énormes quantités de gravats ont été évacuées du bâtiment : leur volume équivaut à celui de 40 maisons individuelles. L'exercice en valait la peine : des couleurs, des tentures et des lambris d'époque ont été redécouverts et ont pu être remis en valeur. On compte parmi ces éléments de nombreux détails intérieurs, mais également toute une série de composants extérieurs marquants, notamment les dorures des coupoles qui ont nécessité 49'935 feuilles d'or d'un poids total de 769 grammes.

Un équilibre difficile

Lors de la planification et de la réalisation des transformations, il s'agissait de trouver le juste équilibre entre les besoins d'une exploitation moderne d'un parlement et la préservation du patrimoine historique. Les premiers posaient des exigences techniques, notamment en ce qui concerne les contraintes des technologies modernes de communication, les installations techniques qui étaient désespérément obsolètes et l'accessibilité totale pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. S'y ajoutaient des impératifs en termes d'espace : tous les groupes parlementaires devaient disposer de locaux en suffisance dotés d'une infrastructure moderne, de nouvelles salles de réunions et de nouvelles places de travail devaient être créées, des ascenseurs devaient être installés et, ce qui n'était pas de moindre importance, une entrée des visiteurs décente devait être aménagée.

Pour ce qui est de la préservation du patrimoine, il convenait tout d'abord de considérer globalement le bâtiment comme une œuvre d'art d'une grande importance historique et de prendre dans cette optique la responsabilité de protéger un patrimoine culturel précieux. Mais il s'agissait également de comprendre l'évolution du bâtiment, d'en rendre compte d'une façon visible et d'y intégrer de nouveaux éléments sans mettre en péril l'image d'ensemble. C'est ainsi que, par exemple, des ascenseurs modernes à cabine de verre se trouvent aujourd'hui intégrés à des constructions de molasse datant du début du 20^e siècle.

Environnement de travail moderne

Après la remise officielle, le Palais du Parlement sera de nouveau à l'entière disposition de ses utilisateurs. Les membres du Parlement évolueront dans un environnement de travail moderne, qui permet une exploitation optimale. De plus, l'efficacité énergétique a été notablement améliorée, de même que la sécurité en matière de protection contre l'incendie, de contrôle des accès et de résistance aux séismes. Tous les groupes parlementaires disposent de salles de réunions adéquates, le hall de la coupole est plus clair, plus fastueux et plus digne, les pupitres de la salle du Conseil national sont équipés d'un accès Internet et le Parlement dispose d'installations techniques de conférence modernes. La population accédera au Palais du Parlement par une entrée des visiteurs plus accueillante pour

le souverain : on pénétrera dans le bâtiment par le sud et on parviendra dans le hall de la coupole par deux nouvelles rampes d'escaliers qui se trouvent sous la salle du Conseil national.

Un bijou

Un local témoigne plus particulièrement de l'ensemble des travaux : la cafeteria de la salle des périodiques du premier étage. Ce local avait déjà été aménagé en 1938, en un café portant le nom de son initiateur, Henry Vallotton. Les années suivantes, un faux-plafond y a été installé et ses murs ont été repeints en blanc. Au sein du bâtiment, la salle est ainsi devenue un corps étranger. A la faveur des travaux qui s'achèvent, le café Vallotton a été remis dans son état d'origine, dont seules quelques photographies témoignaient encore. Le local de 5,7 mètres de haut a retrouvé sa couleur rouge soutenue ; durant les travaux, on a découvert les vestiges d'un papier peint Art nouveau dont les motifs ont pu être soigneusement reconstitués à la main. Avec ses lambris assortis, son comptoir laqué de noir et son mobilier contemporain, la cafeteria est devenue un véritable bijou.

Quelques faits

Maître de l'ouvrage : Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Utilisateurs : Assemblée fédérale suisse, représentée par M. Rolf Büttiker, député au Conseil des Etats, délégué de la Délégation administrative
Services du Parlement, représentés par M. Hanspeter Gerschwiler, secrétaire général adjoint de l'Assemblée fédérale suisse
Planification générale : Aebi & Vincent SA, architectes SIA, Berne

| | |
|------------------------|---------------|
| Lancement du projet | 2005 |
| Début des travaux | Eté 2006 |
| Achèvement des travaux | Novembre 2008 |

Coûts

Le coût total de la rénovation du Palais du Parlement lié à diverses réaffectations s'élève à 103 millions de francs, renchérissement compris. Le crédit ouvert en été 2005 était de 83 millions de francs. Le budget a été tenu. Le crédit additionnel de 13 millions de francs approuvé dans le message sur les constructions 2007 se rapportait à des besoins supplémentaires et à des exigences justifiées apparus lors des travaux de transformation. Il s'agit en particulier d'un plus grand local de stockage au sous-sol, du rehaussement des pupitres de la salle du Conseil national, des connexions pour ordinateurs portables et de l'amélioration de l'acoustique de la salle du Conseil national. A ce surcoût correspondent donc des prestations complémentaires utiles.